

Audit Conseil Expertise SAS

Membre de PKF International
17, boulevard Augustin Cieussa
13007 Marseille

Deloitte & Associés

Les Docks – Atrium 10.4
10, place de la Joliette
13002 Marseille

INNATE PHARMA

Société Anonyme

117, avenue de Luminy
13276 Marseille Cedex 9

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

INNATE PHARMA

Société Anonyme

117, avenue de Luminy
13276 Marseille Cedex 9

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale de la société INNATE PHARMA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société INNATE PHARMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.b) « Changement de réglementation et de méthodes comptables » de l'annexe qui expose les conséquences de l'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017 du nouveau règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Points clés de l'audit	Réponses dans le cadre de notre audit
<p>Comptabilisation des coûts de sous-traitance clinique (Voir notes 2e1, 2m et 19 de l'annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2017)</p>	
<p>Les charges de sous-traitance, qui constituent une composante critique des comptes annuels compte tenu de l'activité du groupe, représentent 50% des charges d'exploitation. Ces dépenses incluent les coûts des études cliniques (coordination des essais, coûts des forfaits hospitaliers, etc.) qui sont sous-traités à des centres hospitaliers et des centres de recherche clinique.</p> <p>Du fait des décalages parfois importants entre la réalisation des prestations et leur facturation par les sous-traitants, les dépenses enregistrées en comptabilité sur la base des factures reçues des prestataires nécessitent d'être ajustées. Cet ajustement est calculé et effectué de manière automatisée, à partir des estimations, faites par la direction et renseignées dans le système d'information, du niveau d'avancement des essais en cours. La mesure de cet avancement résulte de l'analyse par la Direction des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les coûts prévisionnels totaux à engager pour réaliser chaque étude (budgets), - la durée prévue des études ou le nombre de visites des patients ou encore le nombre de patients, selon le critère jugé le plus approprié pour apprécier l'avancement. <p>L'estimation du montant des prestations déjà effectuées devant être comptabilisées à la date de clôture nécessite ainsi des jugements importants de la Direction.</p> <p>En conséquence, nous avons considéré que la comptabilisation des coûts de sous-traitance clinique constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons examiné le caractère approprié des procédures de contrôle mises en place par la Société sur les dépenses de sous-traitance clinique.</p> <p>Ces travaux ont été complétés par des tests de substance consistant à apprécier, sur une base d'échantillonnage et en exerçant notre jugement professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la pertinence du critère d'avancement retenu au regard de la nature des prestations fournies ; - la cohérence des composantes retenues dans le calcul des dépenses à l'avancement (budgets, durées estimées des études, nombre de patients, nombre de visites des patients) par rapport aux contrats conclus avec les prestataires, à notre compréhension de l'évolution des études et aux données réelles disponibles (recrutement des patients, nombre de visites des patients, comptes rendus communiqués sur les résultats scientifiques, etc.). - la correcte allocation à l'étude concernée des dépenses facturées par les prestataires. <p>A l'aide de nos spécialistes en systèmes d'information, nous avons également vérifié, par sondage, le calcul automatique des écritures de régularisation permettant de comptabiliser les dépenses de sous-traitance clinique à l'avancement et leur déversement en comptabilité.</p>

Points clés de l'audit	Réponses dans le cadre de notre audit
Contrat avec AstraZeneca <i>(Voir notes 2k, 2m et 17 de l'annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2017)</i>	
<p>Innate Pharma a conclu en avril 2015 avec AstraZeneca un accord de co-développement et de commercialisation du produit monalizumab, en vertu duquel la Société est responsable de la réalisation de plusieurs études de phase II et s'est engagée à en supporter les coûts.</p> <p>Elle a reçu un versement initial de 250 millions de dollars US le 30 juin 2015. Ce versement initial a pour objet de rémunérer les services rendus par la Société sur la durée des études. Il est comptabilisé en chiffre d'affaires à l'avancement, sur la base des coûts comptabilisés au compte de résultat par rapport aux coûts totaux devant être engagés pour les études concernées.</p> <p>Les revenus des accords de collaboration et de licence (32,3 M€) sont, pour l'exercice 2017, constitués en totalité de la comptabilisation en produits d'une fraction de ce versement initial.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que la comptabilisation du chiffre d'affaires lié au contrat avec AstraZeneca constituait un point clé de l'audit, pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la correcte comptabilisation de ce chiffre d'affaires repose sur une mesure appropriée de l'avancement des études, qui implique des jugements importants de la direction sur le budget total prévisionnel de ces études et la correcte prise en compte des dépenses déjà encourues relatives à ces études ; - le chiffre d'affaires constitue un indicateur sensible, tant pour la présentation des comptes annuels que pour la communication financière de la Société. 	<p>Nous avons pris connaissance des accords conclus entre Innate Pharma et AstraZeneca, afin d'apprécier la conformité aux règles comptables en vigueur en France de la méthode de comptabilisation en produits du versement initial à l'avancement sur la base des dépenses supportées.</p> <p>Nous avons également apprécié le caractère approprié :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des procédures de contrôle mises en place par la société sur la comptabilisation du contrat AstraZeneca, - des dépenses encourues (y compris leur allocation à la bonne étude) et prévisionnelles prises en compte pour mesurer l'avancement des études, en tenant compte des travaux réalisés sur les coûts de sous-traitance clinique tels que décrits ci-avant.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société INNATE PHARMA par votre Assemblée générale du 29 juin 2000 pour le cabinet Audit Conseil Expertise SAS, membre de PKF International et du 27 mars 2014 pour le cabinet Deloitte et Associés.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Audit Conseil Expertise SAS, membre de PKF International était dans la 18^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte et Associés dans la 4^{ème} année, dont respectivement 12 et 4 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marseille, le 23 avril 2018

Les commissaires aux comptes

Audit Conseil Expertise SAS
Membre de PKF International



Nicolas LEHNERTZ

Deloitte & Associés



Hugues DESGRANGES

COMPTES ANNUELS

Bilan
Compte de résultat
Annexe

Comptes sociaux annuels au 31 décembre 2017

NORMES FRANÇAISES

Bilan

(en milliers d'euros, normes françaises)

Exercice clos le 31 décembre	Note	2017	2016
Actif			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	3	46 192	9 075
Constructions	4	512	29
Installations techniques, matériel et outillage	4	3 893	2 845
Autres immobilisations corporelles	4	846	186
Immobilisations financières	5	60 329	33 072
Total actif immobilisé		111 773	45 207
Actif circulant			
Clients et comptes rattachés	6	-	14 230
Autres créances	7	15 873	12 691
Valeurs mobilières de placement	8	16 426	21 652
Disponibilités	8	99 362	175 893
Total actif circulant		131 662	224 466
Comptes de régularisation			
Charges constatées d'avances	9	5 898	6 323
Total comptes de régularisation		5 898	6 323
Total de l'actif		249 332	275 996

Bilan
(en milliers d'euros, normes françaises)

Exercice clos le 31 décembre	Note	2017	2016
Passif			
Capitaux propres			
Capital	10	2 880	2 696
Prime d'émission	10	216 207	178 734
Report à nouveau		(97 947)	(111 018)
Résultat de l'exercice		(38 761)	13 071
Provisions règlementées	12	850	551
Total capitaux propres		83 230	84 034
Passif non courant			
Provisions pour risques et charges	12	1 012	136
Pensions et obligations similaires	12	2 621	2 418
Total provisions pour risques et charges		3 632	2 554
Dettes			
Emprunts et dettes	13	2 851	1 425
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14	20 123	15 669
Dettes fiscales et sociales	15	4 378	4 391
Autres dettes		205	662
Produits constatés d'avance	16	134 914	167 260
Total des dettes		162 470	189 408
Total du passif		249 332	275 996

Compte de résultat
(en milliers d'euros, normes françaises)

Exercice clos le 31 décembre	Note	2017	2016
Chiffre d'affaires	17	32 359	56 159
Subventions d'exploitation	11	361	479
Reprises sur amortissements, provisions, transfert de charges		238	80
Autres produits		357	-
Total des produits d'exploitation		33 315	56 718
Achats de matières premières et autres approvisionnements	18	(4 286)	(2 852)
Autres achats et charges externes	19	(49 943)	(37 836)
Impôts taxes et versements assimilés		(338)	(570)
Salaires et traitements	20	(9 667)	(8 200)
Charges sociales	20	(4 889)	(4 041)
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	21	(3 841)	(2 872)
Dotations aux provisions pour risques et charges	12	(1 331)	(723)
Autres charges		(522)	(309)
Total des charges d'exploitation		(74 818)	(57 403)
Résultat d'exploitation		(41 502)	(685)
Produits / (charges) financiers, nets	22	(7 539)	5 131
Résultat courant avant impôt		(49 040)	4 446
Produits / (charges) exceptionnels, nets	23	(393)	(155)
Crédit d'impôt recherche	24	11 041	9 082
Impôt sur les sociétés	24	(368)	(301)
Résultat de l'exercice		(38 761)	13 071

Tableau des flux de trésorerie
(en milliers d'euros, normes françaises)

Exercice clos le 31 décembre	Exercice clos le 31 décembre		
	Note	2017	2016
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat comptable		(38 761)	13 071
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</i>			
Amortissements et dépréciation d'immobilisations	21	3 841	2 872
Dotations / (reprises) sur provisions et amortissements dérogatoires	12	1 377	969
Dépréciations / (reprises), écarts de change et intérêts courus sur actifs financiers	5, 12	1 087	(1 624)
(Plus) / moins-values sur cession et mises en rebut d'actifs		50	(213)
Produits sur actifs et autres actifs financiers	22	(981)	(1 655)
Marge brute d'autofinancement		(33 387)	13 420
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(16 891)	(51 205)
Flux de trésorerie généré par l'activité		(50 278)	(37 785)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3, 4	(6 032)	(9 395)
Acquisition ou cession nette d'actifs financiers	5	(28 346)	7 111
Produits sur actifs et autres actifs financiers	22	981	1 655
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(33 396)	(629)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Produits de l'exercice ou de la souscription d'instruments de capitaux propres	10	491	193
Remboursements d'emprunts	13	(313)	(75)
Encaissement nouveaux emprunts	13	1 739	-
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		1 917	118
Variation de la trésorerie		(81 757)	(38 296)
Trésorerie à l'ouverture		197 545	235 841
Trésorerie à la clôture		115 788	197 545
<i>Dont :</i>			
<i>Disponibilités</i>		99 362	175 893
<i>Valeurs mobilières de placement</i>		16 426	21 652
Total de la trésorerie à la clôture		115 788	197 545

Variation du besoin en fonds de roulement	Note	2017	2016	Variation
Clients et comptes rattachés et charges constatées d'avance	6, 7, 9	21 771	33 244	11 472
Produits constatés d'avance	16	(134 914)	(167 260)	(32 346)
Dettes opérationnelles	14, 15	(24 706)	(20 723)	3 983
Variation du besoin en fonds de roulement		(137 849)	(154 739)	(16 891)

Variation du besoin en fonds de roulement	Note	2016	2015	Variation
Clients et comptes rattachés et charges constatées d'avance	6, 7, 9	33 244	16 525	(16 719)
Produits constatés d'avance	16	(167 260)	(209 764)	(42 504)
Dettes opérationnelles	14, 15	(20 723)	(12 705)	8 018
Variation du besoin en fonds de roulement		(154 739)	(205 944)	(51 205)

Tableau de variation des capitaux propres
(en milliers d'euros, normes françaises)

	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2015	53 834	2 692	178 545	(104 185)	(6 833)	396	70 615
Affectation du résultat 2015	-	-	-	(6 833)	6 833	-	-
Résultat de l'exercice 2016	-	-	-	-	13 071	-	13 071
Souscriptions et exercices d'instruments de participation	87	4	189	-	-	-	193
Dotations nettes aux amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-	156	156
Solde au 31 décembre 2016	53 921	2 696	178 734	(111 018)	13 071	551	84 035
Affectation du résultat 2016	-	-	-	13 071	(13 071)	-	-
Résultat de l'exercice 2017	-	-	-	-	(38 761)	-	(38 761)
Souscriptions et exercices d'instruments de participation	342	17	474	-	-	-	491
Acquisition anti-C5aR	3 344	167	36 999	-	-	-	37 167
Dotations nettes aux amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-	298	298
Solde au 31 décembre 2017	57 607	2 880	216 207	(97 947)	(38 761)	850	83 230

Notes aux états financiers (normes françaises)

1.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	9
2.	PRINCIPES COMPTABLES.....	9
A)	BASE DE PREPARATION	9
B)	CHANGEMENTS DE REGLEMENTATION ET DE METHODES COMPTABLES.....	9
C)	TRAITEMENT DES PRODUITS CONSOMMES	10
D)	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10
E)	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	10
F)	IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	12
G)	DISPONIBILITES ET PLACEMENTS	12
H)	IMPOT SUR LES BENEFICES ET CREDIT D'IMPOT RECHERCHE.....	12
I)	AIDES PUBLIQUES	12
J)	PROVISIONS	13
K)	RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	13
L)	RECONNAISSANCE DES PROVISIONS POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES ET PRIMES D'ANCIENNETE	13
M)	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS	13
3.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14
4.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	15
5.	IMMOBILISATION FINANCIERES.....	16
6.	CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	16
7.	AUTRES CREANCES.....	17
8.	DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.....	17
9.	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE.....	18
10.	CAPITAL	18
11.	SUBVENTIONS ET FINANCEMENTS PUBLICS	23
12.	PROVISIONS.....	24
13.	EMPRUNTS ET DETTES	26
14.	DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	26
15.	DETTE FISCALES ET SOCIALES	27
16.	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	27
17.	CHIFFRE D'AFFAIRES	27
18.	ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	27
19.	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	28
20.	COUTS DE PERSONNEL.....	28
21.	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	29
22.	PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS, NETS	29
23.	PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS, NETS.....	29

24.	IMPOTS SUR LES BENEFICES	29
25.	ENGAGEMENTS HORS BILAN ET LITIGES.....	31
26.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	32
27.	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	32
28.	PARTIES LIEES	33
29.	HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS LEGAUX.....	33

1. Faits caractéristiques de l'exercice

- Le 6 février 2017, la Société a annoncé les résultats principaux de l'étude EffiKIR évaluant l'efficacité de lirilumab en monothérapie chez des patients âgés atteints de leucémie aigüe myéloïde. L'étude n'a pas atteint le critère primaire d'efficacité mais confirme le profil de tolérance de lirilumab en monothérapie.
- Le 2 juin 2017, la Société a annoncé la signature d'un accord aux termes duquel Novo Nordisk A/S lui accorde l'intégralité des droits de développement et de commercialisation exclusifs de l'anticorps anti-C5aR (qui devient le programme IPH5401). Les termes de l'accord prévoient un paiement initial de 40,0m€, versés en actions nouvelles à hauteur de 37,2m€ et en numéraire pour 2,8m€. Novo Nordisk A/S sera éligible à des paiements d'étape liés à l'atteinte d'objectifs de développement, réglementaires et commerciaux pouvant atteindre 370m€ et à des redevances assises sur les ventes futures supérieures à 10%. Après l'émission des nouvelles actions Innate Pharma, la participation de Novo Nordisk A/S dans le capital d'Innate Pharma est passée de 10,3% à 15,5%. Dans le cadre de l'accord signé avec Novo Nordisk A/S mentionné précédemment, la Société a pratiqué un prélèvement à la source résultant de l'absence de convention fiscale entre la France et le Danemark.
- En date du 3 juillet 2017, la Société a souscrit à un prêt auprès de la Société Générale afin de financer la construction de son futur siège social. Ce prêt, d'un montant maximum de 15,2m€ sera mobilisé au cours de la période de construction afin au rythme des paiements effectués aux prestataires, cette période étant limitée au 31 août 2019. Le remboursement du capital débutera le 1er septembre 2019 sur une durée de 12 ans. En contrepartie de ce prêt, la Société a consenti un nantissement sur des instruments financiers souscrits auprès de la Société Générale pour un montant global équivalent à celui du prêt, soit 15,2m€. L'échéance de ces placements se décompose ainsi : 4,2m€ en juillet 2024, 5,0m€ en juillet 2027 et 6,0m€ en juillet 2031.
- Le 22 novembre 2017, la Société a annoncé une mise à jour du programme lirilumab. Alors que lirilumab a été bien toléré, l'évaluation de l'efficacité des combinaisons en cours, notamment avec nivolumab dans un grand nombre de patients atteints d'un cancer épidermoïde de la tête et du cou, n'a pas démontré de bénéfice évident pour les patients ni fourni de perspective de développement claire.

2. Principes comptables

a) Base de préparation

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables en vigueur en France dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présupposant la continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce ainsi que du règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général (« PCG ») homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016 (JO du 28 décembre 2016).

b) Changements de réglementation et de méthodes comptables

Le 2 juillet 2015, l'ANC a publié le règlement 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture qui modifie et complète les dispositions antérieures du PCG. En effet, des précisions relatives à la position globale de change

sur les créances et devises libellées en devises étrangères ont été formulées : le résultat de change peut-être enregistré en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations l'ayant généré. Il est ainsi prévu

d'enregistrer en résultat d'exploitation les résultats de change sur les dettes et créances commerciales. Le règlement s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017.

c) Traitement des produits consommés

La Société a déterminé que selon la réglementation comptable française sur les actifs, ne peuvent être inscrits dans cette rubrique que les éléments destinés à être vendus en l'état ou à l'issue d'un processus de production. Ceci exclut que soient qualifiés de stocks les produits qu'elle consomme dans le cadre de ses

A ce titre 272 milliers d'euros de gains de change, relatifs au paiement d'étape reçu de BMS encaissé en 2017, ont été reclassés en produits d'exploitation.

activités de R&D. Le stock des produits consommés par la Société dans le cadre de ses activités de R&D ne sont pas destinés à être vendus et sont donc constatés en charges constatées d'avance à la clôture de l'exercice.

d) Immobilisations corporelles

Les Immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de

réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

d1) Amortissement économique pour dépréciation

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée d'utilisation propre ou de la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Installations	5 à 20 ans
Matériel de laboratoire	8 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

d2) Amortissement dérogatoire

Un amortissement fiscal avec application d'un coefficient dégressif majoré est constaté sur le matériel et outillage affecté à la recherche.

En application de la réglementation comptable française, l'avantage fiscal correspondant à l'excédent

de l'amortissement fiscal sur l'amortissement économique est porté au passif au compte amortissement dérogatoire, qui est présenté au bilan dans les capitaux propres en « Provisions réglementées ».

e) Immobilisations incorporelles

En application de la réglementation comptable sur les actifs, une immobilisation incorporelle est comptabilisée si, et seulement si :

- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à la Société ; et
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Pour apprécier le degré de certitude attaché aux flux d'avantages économiques futurs attribuables à

l'utilisation de l'actif, la direction exerce son jugement sur la base des indications disponibles lors de la comptabilisation initiale de cet actif.

En accord avec cette réglementation, les dépenses de propriété intellectuelle sont comptabilisées en charges en raison de la difficulté d'évaluer avec fiabilité le coût de ces dépenses au moment de la signature du contrat.

e1) Frais de recherche et de développement

En application de l'article 2-6 du Règlement CRC n° 2004-06, les travaux de recherche sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Cette méthode est conforme au traitement comptable adopté par la Société antérieurement au changement de réglementation.

La Société sous-traite une partie importante de ses activités de R&D à des partenaires externes. Ces

dépenses sont comptabilisées en fonction de l'avancement des travaux. Le degré d'avancement est déterminé sur la base des informations communiquées par les partenaires externes, corroborées par des analyses internes. La détermination du degré d'avancement nécessite de recourir à des estimations.

e2) Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées sont évalués à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée d'utilité estimée par la Société :

Brevets	5 ans
Logiciels	2 ans

Dans le cadre de l'acquisition auprès de Novo Nordisk A/S des droits de développement et de commercialisation de monalizumab, la contrepartie financière payée par Innate Pharma en 2014 a été comptabilisée en immobilisation incorporelle. Elle est amortie linéairement sur la durée anticipée des études de Phase II planifiées par la Société.

Le complément de prix payé par Innate Pharma en 2015 suite à l'accord signé avec AstraZeneca a

également été comptabilisé en immobilisations incorporelles. Il s'élève à 6,5 millions d'euros et a été payé en avril 2016. Il est également amorti linéairement sur la durée anticipée des études de Phase II planifiées par la Société.

Dans le cadre de l'acquisition auprès d'Orega Biotech des droits de développement et de commercialisation d'anti-CD39, la contrepartie financière payée par Innate Pharma en 2016 a été comptabilisée en immobilisations incorporelles. Cet actif n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Dans le cadre de l'acquisition auprès de Novo Nordisk A/S des droits de développement et de commercialisation d'anti-C5aR, la contrepartie financière payée par Innate Pharma en 2017 a été comptabilisée en immobilisations incorporelles. Cet actif n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.

f) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées par les titres de participation dans les filiales et participations de la Société, des actions propres, des

dépôts et cautionnement divers et des autres titres immobilisés acquis dans le cadre de la gestion de trésorerie.

g) Disponibilités et placements

Les disponibilités comprennent les espèces et toutes les valeurs qui, en raison de leur nature, sont immédiatement convertibles en espèces pour leur montant nominal.

Les valeurs mobilières de placement détenues par la Société sont des titres non représentatifs d'une quote-part de capital, dont l'achat constitue un placement de trésorerie transitoire ou permanent, non spéculatif. L'objectif de la Société est d'obtenir une rentabilité minimale tout en respectant les principes de la stratégie de placement édictée par le comité d'audit (niveau de risque et volatilité faibles,

disponibilité, échéances cohérentes avec les besoins de trésorerie, diversification des partenaires financiers).

La Société compare lors de chaque clôture le coût d'acquisition des valeurs mobilières de placement à leur valeur d'inventaire.

Seules les moins-values latentes affectent le résultat de l'exercice. Elles font l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées mais sont néanmoins soumises à l'impôt sur les bénéfices.

h) Impôt sur les bénéfices et crédit d'impôt recherche

L'impôt sur les bénéfices est comptabilisé selon la méthode de l'impôt exigible. Dans cette méthode, la charge d'impôt de l'exercice est le montant dû à l'Etat, le produit d'impôt de l'exercice est le crédit d'impôt octroyé par l'Etat au titre de l'exercice, et il n'est pas tenu compte de l'impôt différé résultant des effets futurs des différences temporaires et déficits fiscaux reportables.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis son premier exercice fiscal. Depuis le 31 décembre 2009, compte tenu de la possibilité offerte par la Loi de Finance pour 2010 de demander le remboursement anticipé immédiat des créances de

crédit d'impôt recherche, la créance de crédit d'impôt recherche de la Société au titre de 2017 a été présentée en « Autres créances ».

Il est à noter qu'à compter de 2011, seules les sociétés répondant aux critères de PME communautaires sont éligibles à ce remboursement anticipé des créances de crédit d'impôt recherche. La Société s'est assurée qu'elle répondait aux critères définissant une PME communautaire et peut donc continuer de bénéficier du remboursement anticipé.

i) Aides publiques

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances remboursables.

Les subventions publiques sont inscrites à l'actif lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions ; et
- les subventions seront reçues.

Une subvention publique à recevoir soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit à titre de soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise.

j) Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être

effectuée. Lorsque la Société s'attend à ce qu'une provision soit remboursée, par exemple dans le cadre d'un contrat d'assurance, le remboursement est constaté comme un actif distinct uniquement lorsqu'il est virtuellement certain.

k) Reconnaissance du chiffre d'affaires

A ce jour, le chiffre d'affaires de la Société correspond essentiellement aux revenus générés par les accords de licence et aux projets de R&D conclus avec les sociétés pharmaceutiques (Note 17). Ces contrats incluent généralement diverses composantes, telles que des montants facturables à la signature et des montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement prédéfinis, des paiements forfaitaires de financement de frais de R&D et l'attribution de redevances sur les ventes futures de produits.

Les montants facturables au titre de la signature du contrat, qui rémunèrent un accès à la technologie, sont immédiatement enregistrés en chiffre d'affaires lors de la prise d'effet du contrat lorsque les montants reçus sont non remboursables et que la Société n'a pas d'engagement de développement futur. Dans tous

les autres cas, ils sont initialement comptabilisés en produits constatés d'avance et étalés sur la durée estimée de l'implication de la Société dans les développements futurs, laquelle fait l'objet de révisions périodiques. Les montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement prédéfinis sont enregistrés en chiffre d'affaires lors de l'atteinte effective de ces objectifs. Les revenus liés au financement de frais de R&D sont initialement comptabilisés en produits constatés d'avance et étalés sur la durée estimée de l'implication de la Société dans les développements futurs, laquelle fait l'objet de révisions périodiques.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la recouvrabilité des montants facturés s'avère incertaine.

l) Reconnaissance des provisions pour pensions et obligations similaires et primes d'ancienneté

Des provisions pour indemnités de départ à la retraite et primes d'ancienneté sont calculées lors de chaque clôture annuelle. Le montant total de ces provisions est comptabilisé au bilan, la variation entre deux

périodes étant comptabilisée en compte de résultat (voir Note 12).

m) Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les normes françaises nécessite de la part de la direction d'avoir recours à des estimations, des hypothèses et des jugements qui affectent le montant des actifs, des dettes, des revenus et des charges au cours de la période. Les estimations et les jugements auxquels la direction procède dans la mise en œuvre des méthodes comptables sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Le seul changement d'estimation significatif au cours des périodes sous revue concerne le plan d'amortissement des actifs incorporels relatifs à monalizumab qui varie

en fonction de la date estimée de fin des études de Phase II.

Ces estimations et jugements sont principalement les suivants :

- comptabilisation des revenus des accords de collaboration et de licence : lorsque la Société est engagée à la réalisation de travaux de R&D dans le cadre d'un accord, le revenu est différé sur la base de la durée estimée de cet engagement de façon linéaire ou au prorata de l'avancement des coûts engagés. Dans le premier cas, la comptabilisation repose sur l'estimation de la durée des travaux, celle-ci

étant réévaluée lorsque nécessaire afin de prendre en considération l'avancement des travaux. Dans le deuxième cas, la comptabilisation repose sur l'avancement des coûts.

- évaluation des coûts de sous-traitance relatifs aux essais cliniques : l'avancement comptable des coûts de sous-traitance relatifs aux essais cliniques est basé sur deux clés de répartition : le temps, pour les prestations jugées fixes et linéaires, et le nombre de visites pour les prestations résultant du rythme des recrutements. Lorsque la Société n'est pas sponsor de l'étude, le critère « visite » est remplacé par le critère « patient ». Pour chaque étude, ces clés de répartition sont appliquées au budget de l'étude. Cette méthodologie implique deux types d'estimation : d'une part le budget, d'autre part la durée des études (pour la clé de répartition « temps ») et le nombre total de visites (ou de patients) pour le critère « visite » (ou « patient »). Ces deux types d'estimation sont réalisés par le département « Clinical Operations » et validés par l'équipe de management.

- valorisation des engagements de retraite et des primes d'ancienneté : la Société a comptabilisé une provision pour indemnités de départ à la retraite de 2 339 milliers d'euros et une provision pour primes d'ancienneté de 336 milliers d'euros au 31 décembre 2017, valorisée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations résultent d'hypothèses actuarielles clés telles que le taux d'actualisation, les tables de mortalité et le taux de rotation de l'effectif. Ces hypothèses sont présentées en Note 12 et un changement de ces hypothèses actuarielles pourrait avoir un impact significatif sur les états financiers.
- évaluation des provisions pour risques : dans le cadre de ses activités, la Société peut être exposée à certains risques notamment liés à ses engagements contractuels. La direction de la Société doit ainsi exercer son jugement pour estimer la probabilité d'une sortie de ressources et, le cas échéant, le montant de cette sortie ainsi que les informations à fournir sur les passifs éventuels.

3. Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Logiciels	Brevets	En cours	Total
Exercice clos le 31 décembre 2017				
Solde net à l'ouverture	44	9 022	9	9 075
Acquisitions	228	40 000	-	40 228
Cessions	-	-	-	-
Transferts	9	-	(9)	-
Amortissements et provisions	(101)	(3 010)	-	(3 111)
Solde net à la clôture	180	46 012	-	46 192

Acquisition des droits anti-NKG2A

Le 5 février 2014, Innate Pharma SA a annoncé l'acquisition auprès de Novo Nordisk A/S des droits de développement et de commercialisation du candidat monalizumab, anti-NKG2A, un anticorps « first-in-class » prêt à entrer en essai clinique de Phase II en oncologie. La contrepartie financière de 7 millions d'euros (2 millions d'euros en numéraire et 600 000 actions émises au prix unitaire de

8,33 euros) a été comptabilisée en actif incorporel. Elle est amortie linéairement sur la durée anticipée des études de Phase II planifiées par la Société.

Cet accord prévoyait un complément de prix en cas d'accord de licence signé entre Innate Pharma et un tiers incluant un paiement initial. En conséquence, suite au contrat signé avec AstraZeneca en avril 2015, Novo Nordisk A/S est éligible à un complément de

prix. Au 31 décembre 2015, la meilleure estimation de ce complément de prix s'élevait à 6,3 millions d'euros (ce montant n'ayant pas encore été payé à la clôture). Cet actif incorporel est amorti de manière prospective selon le même plan d'amortissement que l'actif correspondant à l'acquisition initiale de monalizumab.

Le montant définitif de complément de prix s'élève à 6,5 millions d'euros. L'écart entre l'estimation au 31 décembre 2015 et le montant définitif a été ajouté à l'actif incorporel en 2016.

Au 31 décembre 2017, la valeur nette comptable de l'actif s'élève à 4,5m€ (7,5m€ au 31 décembre 2016).

Acquisition des droits anti-CD39

Suite à l'accord de licence signé avec Orega Biotech pour l'acquisition d'anti-CD39, la Société a comptabilisé un actif incorporel d'un montant de 1,5 million d'euros correspondant au paiement initial payé en 2016 et à un

premier paiement d'étape payé en décembre 2016. Ce montant, qui correspond au coût d'acquisition des droits, n'est pas amorti et a fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2017.

Acquisition des droits anti-C5aR

Suite à l'accord aux termes duquel Novo Nordisk A/S a accordé à Innate Pharma l'intégralité des droits de développement et de commercialisation exclusifs de l'anticorps anti-C5aR, la Société a comptabilisé un actif

incorporel d'un montant de 40 millions d'euros (versé en actions nouvelles à hauteur de 37,2m€ et en numéraire pour 2,8m€). Ce montant n'est pas amorti et a fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2017.

4. Immobilisations corporelles

Les variations des postes constructions et installations techniques, matériel et outillage s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Terrains et constructions	Matériel de laboratoire	Autres immobilisations corporelles	En cours	Total
Exercice clos le 31 décembre 2017					
Solde net à l'ouverture	29	2 815	186	30	3 060
Acquisitions	491	1 718	729	34	2 972
Cessions	-	(40)	(9)	-	(49)
Transferts	-	-	30	(30)	-
Amortissements et provisions	(7)	(600)	(124)	-	(731)
Solde net à la clôture	512	3 893	812	34	5 251

Les acquisitions de l'année concernent essentiellement du matériel de laboratoire ainsi qu'un terrain adjacent au terrain actuel (491 milliers d'euros).

5. Immobilisation financières

(en milliers d'euros)	Contrat AG2R	Cautions	Actions propres	Autres immobilisations financières	Créances sur participations	Total
Exercice clos le 31 décembre 2017						
Solde net à l'ouverture	1 535	33	225	31 279	-	33 072
Augmentations	495	72	-	40 228	17	40 812
Diminutions	(13)	(2)	-	(11 889)	-	(11 904)
Variation des dépréciations	-	-	(137)	41	(8)	(104)
Variation des intérêts courus	30	-	-	265	-	295
Variation de change	-	-	-	(1 840)	-	(1 840)
Solde net à la clôture	2 047	103	88	58 083	8	60 329

Au 31 décembre 2017, les immobilisations financières se composent essentiellement de titres immobilisés acquis dans le cadre de notre gestion de trésorerie (58 083 milliers d'euros) et d'un contrat de capitalisation dans le cadre de la gestion des indemnités de retraite (2 047 milliers d'euros).

A l'exception des actions propres toutes les immobilisations financières ont une échéance supérieure à un an.

6. Clients et comptes rattachés

Il n'y a pas de créance clients au 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2016, le poste se composait uniquement d'une créance envers Bristol-Myers

Squibb relative à la facturation d'un paiement d'étape dans le cadre du contrat de licence signé en 2011 (voir note 17).

7. Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit :

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2017	2016
Autres créances – part à court terme	15 639	11 981
Autres créances – part à long terme	234	710
Total Autres créances	15 873	12 691

Les autres créances – part à court terme s'analysent comme suit :

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2017	2016
Crédit d'impôt recherche (CIR) et CICE	11 273	8 925
Crédit de TVA	1 536	1 080
TVA déductible	1 124	1 007
Subventions et aides publiques	100	73
Avance preneur Sogébaïl	152	144
Avance et acomptes versés aux fournisseurs	430	709
Avoirs à recevoir fournisseurs	730	–
Autres	294	43
Autres créances – part à court terme	15 639	11 981

La Société fera parvenir en 2018 une demande de remboursement immédiat de son crédit d'impôt

recherche au titre de 2017, et a classé la créance associée à court terme.

Les autres créances – part à long terme s'analysent comme suit :

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2017	2016
Avance-preneur Sogébaïl	234	386
Crédit de TVA	–	324
Autres créances – part à long terme	234	710

L'avance-preneur est une garantie relative au crédit-bail en cours portant sur le siège social de la Société.

8. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2017, le poste se compose essentiellement de comptes courants, de comptes d'épargne, de comptes à terme et de parts de SICAV

(à échéance court terme) souscrits auprès de différents établissements bancaires.

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2017	2016
Comptes bancaires courants et comptes d'épargne	35 806	120 158
Comptes à terme	63 556	55 735
<i>Disponibilités</i>	<i>99 362</i>	<i>175 893</i>
Billets de trésorerie	–	5 810
FCP monétaires et obligations	16 426	15 842
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	<i>16 426</i>	<i>21 652</i>
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	115 788	197 545

Suite à l'encaissement du paiement initial relatif à l'accord de licence signé avec AstraZeneca en 2015 (250m\$), la Société a conservé une partie du paiement en USD afin de faire face à ses échéances en USD à moyen terme (environ 3 ans), ce qui constitue une protection contre les variations de change. Au 31 décembre, la part des disponibilités et VMP détenues en USD s'élevait à 52,7m€ (soit 63,3m\$ au taux de conversion du 31 décembre 2017).

En raison du renforcement de l'Euro par rapport à l'USD au cours de l'exercice 2017, le fait de détenir un montant significatif de trésorerie en USD a généré une perte de change d'environ 10m€. Il s'agit d'une perte purement comptable sans conséquence sur la capacité de la Société à régler ses échéances en USD.

9. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'analysent comme suit :

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2017	2016
Produits approvisionnés et non encore consommés par les activités de recherche	5 377	5 828
Autres charges constatées d'avance	521	495
Total des charges constatées d'avance	5 898	6 323

10. Capital

La décomposition du capital social aux 31 décembre 2017 et 2016 s'analyse comme suit (nombre d'actions de valeur nominale 0,05 euros par action, en milliers d'actions) :

	Au 31 décembre	
	2017	2016
Actions ordinaires, ouverture de l'exercice	53 921	53 834
Augmentation de capital résultant de l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital	91	87
Augmentation de capital résultant de l'acquisition d'anti-C5aR	3 344	-
Augmentation de capital résultant de l'acquisition d'actions gratuites	244	-
Augmentation de capital résultant de l'acquisition d'actions de préférence (Actions B)	7	-
Actions ordinaires (Actions A), clôture de l'exercice	57 600	53 921
Actions de préférence (Actions B), clôture de l'exercice	7	-

Historique des opérations sur le capital lors des deux dernières années :

Le 6 janvier 2016, suite à l'exercice de BSAAR 2012, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 135 euros (2 700 actions nouvelles), portant le capital à 2 691 835,70 euros.

Le 30 mai 2016, suite à l'exercice de BSAAR 2011, de BSAAR 2012, de BSAAR 2015, et de BSA 2013, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 2 947 euros (58 940 actions nouvelles), portant le capital à 2 694 782,70 euros.

Le 3 novembre 2016, suite à l'exercice de BSAAR 2011 et de BSAAR 2012, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de

1 282,50 euros (25 650 actions nouvelles), portant le capital à 2 696 065,20 euros.

Le 24 janvier 2017, suite à l'exercice de BSAAR 2012 BSA 2011-2 et BSA 2014, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 1 947,5 euros (38 950 actions nouvelles), portant le capital à 2 698 012,7 euros.

Le 10 février 2017, suite à l'exercice de BSAAR 2012 et BSA 2013, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 2 525 euros (50 500 actions nouvelles), portant le capital à 2 700 537,7 euros.

Le 14 juin 2017, suite à l'exercice de BSAAR 2012, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 92,5 euros (1 850 actions nouvelles), portant le capital à 2 700 630,2 euros.

Le 13 juillet 2017, suite à une augmentation de capital en rémunération d'un apport en nature, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 167 187,4 euros (3 343 748 actions nouvelles), portant le capital à 2 867 817,6 euros.

Le 23 octobre 2017, suite à l'acquisition définitive d'actions gratuites et d'actions de préférence, le Directoire a constaté une augmentation de capital

d'un montant nominal de 5 135,05 euros (98 770 actions ordinaires nouvelles (Actions A) et 3 931 actions de préférence nouvelles (Actions B), portant le capital à 2 872 952,65 euros.

Le 6 mars 2018, suite à l'acquisition définitive d'actions gratuites et d'actions de préférence, le Directoire a constaté une augmentation de capital avec effet au 30 décembre 2018, d'un montant nominal de 7 398,9 euros (144 978 actions ordinaires nouvelles (Actions A) et 3 000 actions de préférence nouvelles (Actions B), portant le capital à 2 880 351,55 euros.

Valeurs mobilières donnant accès au capital

Les mouvements sur valeurs mobilières sur les trois derniers exercices s'analysent comme suit :

	BSA	Options de souscription	BSAAR	AGAP Dirigeants	AGAP Saliés	AGA Dirigeants	AGA Saliés	AGA Bonus
Solde au 31 décembre 2014	685 800	6 075	761 750					
Bons et options exercés en 2015	(309 300)	(121 500)	(380 950)					
BSA attribués le 27/04/15	70 000							
BSA attribués le 01/07/15	14 200							
BSAAR attribués le 01/07/15			1 050 382					
Solde au 31 décembre 2015	460 700		1 431 182					
Bons et Options caducs en 2016			2 720					
Bons et options exercés en 2016	(25 000)		(62 290)					
AGAP Dirigeants attribués le 21/10/16				2 000 ⁽³⁾				
AGAP Saliés attribués le 21/10/16					2 486 ⁽⁴⁾			
AGA Dirigeants attribués le 21/10/16						50 000 ⁽¹⁾		
AGA Saliés attribués le 21/10/16							99 932 ⁽²⁾	
AGAP Dirigeants attribués le 30/12/16				3 000 ⁽⁵⁾				
AGA Dirigeants attribués le 30/12/16						250 000 ⁽⁵⁾		
AGA Saliés attribués le 30/12/16							149 943 ⁽⁷⁾	
Solde au 31 décembre 2016	435 700		1 366 172	5 000	2 486	300 000	249 875	
AGA et AGAP non acquises en 2017				(450) ⁽⁸⁾	(105) ⁽⁸⁾		(6 127) ⁽⁸⁾	
Bons et options exercés en 2017	(88 200)		(3 100)					
AGA définitivement acquises en 2017							(243 748) ⁽⁹⁾	
BSA attribués le 20/09/17	37 000 ⁽¹⁰⁾							
AGA Bonus attribués le 20/09/17								28 556
AGA Bonus annulées postérieurement à leur attribution								(3 577)
Solde au 31 décembre 2017	384 500	0	1 363 072	4 550⁽¹¹⁾	2 381⁽¹¹⁾	300 000	0	24 979⁽¹²⁾

(1) Distribution de 50 000 AGA Dirigeants 2016-1, attribués définitivement à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans qui court à compter du 21 octobre 2016 ;

(2) Distribution de 99 932 AGA Saliés 2016-1, attribués définitivement à l'issue d'une période d'acquisition d'un an à compter du 21 octobre 2016, suivie d'une période de conservation d'une durée de deux ans qui court à compter du 21 octobre 2017 ;

(3) Distribution de 2 000 AGAP Dirigeants 2016-1, attribués définitivement à l'issue d'une période d'acquisition d'un an à compter du 21 octobre 2016, suivie d'une période de conservation d'une durée de deux ans qui court à compter du 21 octobre 2017, donnant droit, en cas de conversion, à un maximum de 400 000 actions ordinaires ;

- (4) Distribution de 2 486 AGAP Salariés 2016-1, attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition d'un an à compter du 21 octobre 2016, suivie d'une période de conservation d'une durée de deux ans qui court à compter du 21 octobre 2017, donnant droit, en cas de conversion, à un maximum de 497 200 actions ordinaires ;
- (5) Distribution de 250 000 AGA Dirigeants 2016-2, attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans qui court à compter du 30 décembre 2016 ;
- (6) Distribution de 3 000 AGAP Dirigeants 2016-2 attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition d'un an à compter du 30 décembre 2016, suivie d'une période de conservation d'une durée de deux ans qui court à compter du 30 décembre 2017, donnant droit, en cas de conversion, à un maximum de 600 000 actions ordinaires ;
- (7) Distribution de 149 943 AGA Salariés 2016-2, attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition d'un an à compter du 30 décembre 2016, suivie d'une période de conservation d'une durée de deux ans qui court à compter du 30 décembre 2017.
- (8) Lors de la constatation de l'acquisition définitive (a) des AGA Salariés 2016-1, des AGAP Salariés 2016-1 et des AGAP Dirigeants 2016-1, le Directoire du 23 octobre 2017 a constaté que (i) 450 AGAP Dirigeants 2016-1 (donnant droit, en cas de conversion, à un maximum de 90 000 actions ordinaires) (ii) 105 AGAP Salariés 2016-1 (donnant droit, en cas de conversion, à un maximum de 21 000 actions ordinaires) et (iii) 1 162 AGA Salariés 2016-1, ne pouvaient pas être définitivement acquises en raison du départ de la Société des bénéficiaires (manquement à la condition de présence à la date d'acquisition définitive) et (b) des AGA Salariés 2016-2, le Directoire du 6 mars 2018, avec effet au 30 décembre 2017, a constaté que 4 965 AGA Salariés 2016-2 ne pouvaient pas être définitivement acquises en raison du départ de la Société des bénéficiaires (manquement à la condition de présence à la date d'acquisition définitive).
- (9) Le Directoire du 23 octobre 2017 a constaté l'acquisition définitive de 98 779 AGA Salariés 2016-1 et le Directoire du 6 mars 2018 a constaté, avec effet au 30 décembre 2017, l'acquisition définitive de 144 978 AGA Salariés 2016-2.
- (10) Distribution de 40 000 BSA 2017-1 aux membres indépendants nommés ou renouvelés par l'Assemblée Générale du 23 juin 2017 et souscription de 37 000 BSA 2017-1 à l'issue de la période de souscription.
- (11) Le Directoire du 23 octobre 2017 a constaté l'acquisition définitive de 1 550 AGAP Dirigeants 2016-1 et de 2 381 AGAP Salariés 2016-1 et le Directoire du 6 mars 2018 a constaté, avec effet au 30 décembre 2018, l'acquisition définitive de 3 000 AGAP Dirigeants 2016-2. Les AGAP Dirigeants 2016-1 et 2016-2 ensemble, donnent droit, en cas de conversion, à un maximum de 910 000 actions ordinaires et les AGAP Salariés 2016-1 donnent droit, en cas de conversion, à un maximum de 476 200 actions ordinaires.
- (12) Distribution de 28 556 AGA Bonus 2017-1, attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition d'un an à compter du 20 septembre 2017, suivie d'une période de conservation d'une durée d'un an qui court à compter du 20 septembre 2018 (nombre d'AGA Bonus 2017-1 définitivement attribuée à chaque bénéficiaire dépendant de l'atteinte de ses objectifs annuels individuels). Suite au renoncement à cette modalité de versement par un bénéficiaire, 3 577 AGA Bonus Dirigeants 2017-1 n'ont pas été attribuées. Conformément aux recommandations des Comités des rémunérations et des nominations du 8 décembre 2017 et du 30 janvier 2018, prises suite à l'évaluation de l'atteinte des objectifs 2017 des membres du Directoire et du Comité Exécutif, un Directoire constatera, dès que possible à partir du 20 septembre 2018, l'acquisition de 22 055 AGA Bonus Dirigeants 2017-1.

Instruments en circulation au 31 décembre 2017

Les BSA en circulation au 31 décembre 2017 donnent droit à la souscription de 384 500 actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de 0,05 euros par action.

Les BSAAR en circulation au 31 décembre 2017 donnent droit à la souscription de 1 363 072 actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de 0,05 euros par action.

Les AGA en circulation au 31 décembre 2017 donneront le droit à attribution, à l'issue de la période d'acquisition mentionnée ci-dessus, à 324 979 actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de 0,05 euros par action.

Les 6 931 AGAP en circulation au 31 décembre 2017, donneront droit à la souscription, en cas de réalisation des critères de performance, à la conversion en un maximum de 1 386 200 actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de 0,05 euros.

Au 31 décembre 2017, les BSAARs, BSA, AGA et AGAP, donnaient droit, en cas de conversion maximum des AGAP, à la souscription de 3 458 751 actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de 0,05 euros par action, représentant 6,00% du capital.

• Historique des distributions

Le 27 mars 2014, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé la création de 150 000 BSA (« BSA 2014 ») donnant droit à la souscription de 150 000 actions nouvelles. Le Directoire réuni le 16 juillet 2014, après

autorisation du Conseil de surveillance, a attribué 150 000 BSA 2014 à des consultants.

Le 27 avril 2015, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé la création de 150 000 BSA (« BSA 2015 ») donnant droit à la souscription de 150 000 actions nouvelles. Le Directoire lors de sa réunion du 27 avril 2015 a attribué 80 000 BSA 2015-1, dont 70 000 ont été effectivement souscrits par les bénéficiaires, ce qui a été constaté par le Directoire lors de sa réunion du 25 septembre 2015.

Le Directoire réuni le 1er juillet 2015 a utilisé la même autorisation de l'Assemblée visée ci-dessus et après autorisation du Conseil de surveillance, a attribué 25 000 BSA 2015-2 à un nouveau membre indépendant du Conseil de surveillance dont 14 200 ont été effectivement souscrits par le bénéficiaire, ce qui a été constaté par le Directoire lors de sa réunion du 7 décembre 2015.

Le 27 avril 2015, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé la création de 1 500 000 BSAARs (« BSAAR 2015 ») donnant droit à la souscription de 1 500 000 actions nouvelles. Le Directoire réuni le 1er juillet 2015, après autorisation du Conseil de surveillance, a attribué 1 499 207 BSAAR 2015 à des salariés et membres du Directoire dont 1 050 382 ont été effectivement souscrits par les bénéficiaires, ce qui a été constaté par le Directoire lors de sa réunion du 7 décembre 2015.

Le 2 juin 2016, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé l'attribution gratuite de 7 500 actions de préférences (« AGAP ») convertibles chacune en 200 actions ordinaires, sous réserve de

l'accomplissement de certains critères de performances.

Le 2 juin 2016, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé l'attribution gratuite de 600 000 actions gratuites (« AGA »).

Le Directoire réuni le 21 octobre 2016, après autorisation du Conseil de surveillance, a attribué 2 000 AGAP et 50 000 AGA à des mandataires sociaux ainsi que 2 486 AGAP et 99 932 AGA à des salariés.

Le Directoire réuni le 30 décembre 2016 après autorisation du Conseil de surveillance, a attribué 3 000 AGAP et 250 000 AGA à un mandataire social ainsi que 149 943 AGA à des salariés.

Le 2 juin 2016, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé la création de 150 000 BSA (« BSA 2016-1 ») donnant droit à la souscription de 150 000 actions nouvelles. Le Directoire réuni le 20 septembre 2017, après autorisation du Conseil de surveillance, a attribué 40 000 BSA 2017-1 à des membres nommés ou renouvelés par l'Assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2017, dont 37 000 ont été souscrites à l'issue de la période de souscription le 30 novembre 2017.

Le 23 juin 2017, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé la création de 50 000 actions gratuites à émettre au profit de membres du Comité exécutif salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société au titre de leur rémunération variable annuelle (les « AGA Bonus »). Le Directoire réuni le 20 septembre 2017, a attribué 28 556 AGA Bonus 2017-1 aux membres du Comité Exécutif et du Directoire, dont 24 979 ont été acceptées par les bénéficiaires.

Actions propres

Un contrat de liquidité a été conclu avec la société Gilbert Dupond avec effet au 31 août 2012. Ce contrat de liquidité a été résilié le 16 mai 2016.

Consécutivement à la résiliation du contrat de liquidité la Société détenait au 31 décembre 2017 18 575 actions propres.

11. Subventions et financements publics

La Société reçoit des aides de l'Etat français, de l'Union européenne et des collectivités publiques locales françaises sous plusieurs formes :

- Subventions d'exploitation ; et
- Crédits d'impôt recherche.

Subventions reçues des collectivités publiques

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

A la différence des avances remboursables :

- la Société a l'assurance de se conformer aux conditions attachées à ces subventions ; et
- ces subventions ne sont pas remboursables.

Ces subventions sont comptabilisées dans le compte de résultat sur l'exercice de rattachement aux charges ou dépenses correspondantes.

Crédits d'impôt recherche

Les crédits d'impôt recherche sont décrits en Note 24.

12. Provisions

Les provisions et variations de provisions s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

<i>Provisions réglementées</i>	Montant au 01/01/2017	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Diminutions montants non utilisés	Montant au 31/12/2017
Amortissements dérogatoires	551	354	(55)	-	850
Total	551	354	(55)	-	850

Provisions pour risques et charges	Montant au 01/01/2017	Augmentations dotations	Diminutions montants utilisés	Diminutions montants non utilisés	Montant au 31/12/2017
Pensions et obligations similaires	2 418	203	-	-	2 621
Pénalités de retard régularisation retenue à la source anti-NKG2A	-	504	-	-	504
Contribution patronale instruments de participation	123	476	(104)	-	495
Autres provisions	13	-	-	-	13
Total	2 554	1 183	(104)	-	3 633

Provision pour dépréciation	Montant au 01/01/2017	Augmentations dotations	Diminutions montants utilisés	Diminutions montants non utilisés	Montant au 31/12/2017
Dépréciation des immobilisations financières	1 103	563	(464)	-	1 202
Total	1 103	563	(464)	-	1 202
Total Général	4 208	2 100	(623)	-	5 685

Dont dotations et reprises

D'exploitation	1 183	(104)
Financières	563	(464)
Exceptionnelles	354	(55)

Provision pour amortissement dérogatoire

Les amortissements dérogatoires sont comptabilisés en application des principes décrits en Note 2d)2.

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1 012 milliers d'euros au 31 décembre 2017 (136 milliers d'euros au 31 décembre 2016). Elles se composent essentiellement d'une provision pour

intérêts de retard relatifs à la régularisation d'un prélèvement à la source (504 milliers d'euros) et d'une provision afférente à la contribution patronale qui sera due au titre des actions gratuites et actions

gratuites de préférence à l'issue des périodes

d'acquisition (426 milliers d'euros).

Pensions et obligations similaires

Les indemnités de fin de carrière constituent le seul régime de retraite à prestations définies dont bénéficie le personnel de la Société. Les engagements correspondants sont comptabilisés sous forme de provision au bilan.

Suite à un accord avec les représentants du personnel en date du 24 mars 2016, la Société est engagée à verser une prime au personnel justifiant de 15 ans et 20 ans d'ancienneté. Cette prime est payée à la date d'anniversaire d'entrée. Un dispositif similaire existait déjà pour le personnel justifiant d'une ancienneté de 10 ans mais celui-ci ne faisait pas l'objet d'une comptabilisation en raison du montant non-significatif que l'engagement représentait. Compte tenu de ce nouvel accord intervenu au cours de l'exercice 2016, la Société a comptabilisé pour la première fois en 2016 une provision relative aux

primes d'ancienneté auxquelles sont éligibles les salariés ayant 10, 15 et 20 ans d'ancienneté. Le montant de cette provision, également calculée par un cabinet d'actuaire externe s'élève à 366 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des primes d'ancienneté sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,95%
- Taux d'augmentation annuelle des salaires : 3%
- Taux de charges patronales : 45,2%
- Taux de charges salariales : 23,29%
- Age de départ à la retraite : 64 ans pour les cadres, 62 ans pour les non cadres
- Table de mortalité : TH-TF 00-02,
- Taux de mobilité annuelle : 1,6% en moyenne.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite et primes d'ancienneté sont les suivantes :

Au 31 décembre	2017	2016
<i>Hypothèses économiques</i>		
Taux d'actualisation (iBoxx Corporate AA)	1,70%	1,50%
Taux d'augmentation annuelle des salaires	3,00%	3,00%
<i>Hypothèses démographiques</i>		
Type de départ à la retraite	à l'initiative du salarié	à l'initiative du salarié
Taux de charges sociales et fiscales	45,20%	49%
Age de départ à la retraite		
- Cadre	64 ans	64 ans
- Non cadres	62 ans	62 ans
Table de mortalité	TH-TF 00-02	TH-TF 00-02
Mobilité annuelle	Ensemble du personnel	Ensemble du personnel
16-24 ans	4%	4%
25-29 ans	2,5%	2,5%
30-34 ans	2%	2%
34-39 ans	1,5%	1,5%
40-44 ans	1%	1%
45-49 ans	0,5%	0,5%
+50 ans	0%	0%

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2017	2016
Valeur actualisée des obligations financées	-	-
Juste valeur des actifs du régime	-	-
Valeur actualisée des obligations non financées	2 621	2 418
Pertes actuarielles non reconnues	-	-
Coût des services passés non reconnu	-	-
Provision inscrite au bilan	2 621	2 418

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2017	2016
Première comptabilisation de la provision pour prime d'ancienneté	-	336
Coût des services rendus	390	240
Perte/(gain) actuariel nette comptabilisée durant l'exercice	(214)	32
Coût financier	27	70
Total	203	678

13. Emprunts et dettes

L'analyse par échéance de ce poste est la suivante :

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2017	2016
BPI PTZI IPH41	375	375
Emprunt matériel R&D	54	-
Total à court terme	429	375
BPI PTZI IPH41	750	1 050
Emprunt matériel R&D	372	-
Emprunt nouveau bâtiment	1 300	-
Total à long terme	2 422	1 050
Total des emprunts et dettes	2 851	1 425

14. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Le poste s'analyse comme suit :

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2017	2016
Fournisseurs	8 610	2 863
Factures non parvenues	11 513	12 806
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 123	15 669

15. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit :

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2017	2016
Dettes sociales	3 633	3 937
Dettes fiscales	745	454
Dettes fiscales et sociales	4 378	4 391

Le montant des charges à payer s'élève au 31 décembre 2017 à 3 265 milliers d'euros contre 3 848 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

16. Produits constatés d'avance

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2017	2016
Chiffre d'affaires relatif au contrat AZ à reconnaître à moins d'un an	47 909	54 912
<i>Produits constatés d'avance court terme</i>	<i>47 909</i>	<i>54 912</i>
Chiffre d'affaires relatif au contrat AZ à reconnaître à plus d'un an	87 005	112 348
<i>Produits constatés d'avance long terme</i>	<i>87 005</i>	<i>112 348</i>
Produits constatés d'avance	134 914	167 260

17. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se compose exclusivement du revenu lié à l'accord signé avec AstraZeneca en 2015. Il s'agit de l'étalement du paiement initial encaissé en juin 2015 : 32,3 millions d'euros pour l'exercice 2017 contre 41,6 millions d'euros pour l'exercice 2016. La Société a encaissé un paiement forfaitaire à la signature de l'accord pour un montant non

remboursable de 250 millions de dollars US (soit 223,5 millions d'euros), reçu intégralement en juin 2015, mais dont la comptabilisation est étalée sur la base des coûts qu'Innate Pharma s'est engagé à supporter dans le cadre de l'accord au rythme des dépenses encourues.

18. Achats de matières premières et autres approvisionnements

Les achats de matières premières et autres approvisionnements comprennent les coûts d'achat auprès de tiers des produits développés par la Société, qui n'a pas de capacité de production. Ces

coûts comprennent également les coûts d'achat des produits et substances pharmaceutiques achetés par la Société à des tiers et utilisés dans son activité de R&D.

19. Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes s'analysent comme suit :

Exercice clos le 31 décembre (en milliers d'euros)	2017	2016
Sous-traitance ⁽¹⁾	(37 996)	(28 330)
Location, maintenance et charges d'entretien ⁽²⁾	(2 924)	(2 288)
Honoraires non scientifiques ⁽³⁾	(4 220)	(3 362)
Frais de déplacements et de congrès	(1 294)	(1 224)
Coûts de propriété intellectuelle ⁽⁴⁾	(1 392)	(1 146)
Honoraires de conseils scientifiques, médicaux et réglementaires ⁽⁵⁾	(975)	(585)
Marketing, communication et relations publiques ⁽⁶⁾	(702)	(541)
Assurance	(169)	(140)
Autres ⁽⁷⁾	(271)	(220)
Autres achats et charges externes	(49 943)	(37 836)

(1) La Société sous-traite une part significative des études précliniques (développement pharmaceutique pilote, études de tolérance et autres expériences et modèles, etc.) et cliniques (coordination des essais, coûts des forfaits hospitaliers, etc...). La hausse du poste entre 2016 et 2017 résulte essentiellement de l'augmentation de la sous-traitance en relation avec les programmes précliniques et cliniques. La hausse du poste entre 2016 et 2017 résulte essentiellement de l'accroissement et l'avancement du portefeuille de programmes précliniques et cliniques.

(2) La Société est locataire (crédit-bail) de ses bureaux (cf. Note 25) et encourt des coûts externes de fourniture d'utilités ainsi que pour l'entretien de son laboratoire et de ses bureaux. Depuis le mois de juillet 2017, la Société loue également locaux administratifs. Par ailleurs, la Société loue une partie de son parc informatique.

(3) Les honoraires non scientifiques sont relatifs à des prestations de conseil et d'assistance aux activités de commercialisation et d'administration de la Société, et incluent des honoraires juridiques, comptables et d'audit et le support aux activités de développement des affaires commerciales. La hausse du poste résulte d'honoraires de conseils relatifs à la structuration de la Société dans un contexte de croissance forte.

(4) Les frais de propriété intellectuelle comprennent, d'une part, les dépenses liées aux brevets et demandes de brevets sur les inventions de la Société ainsi que sur les inventions de tiers et, d'autre part, les coûts liés aux options sur licences et licences sur les inventions desdits tiers.

(5) Les honoraires de conseils scientifiques, médicaux et réglementaires se rapportent aux services de consultants auxquels la Société fait appel pour ses activités de recherche.

(6) Les services de marketing, communication et relations publiques sont pour une bonne part externalisés.

(7) Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017, la rubrique « Autres » comporte essentiellement des cotisations professionnelles, des charges de télécommunications, des frais bancaires, des coûts de formation du personnel et du personnel intérimaire.

20. Coûts de personnel

Le poste s'élève respectivement à 12 241 milliers d'euros et 14 556 milliers d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017. La Société employait 154 personnes au 31 décembre 2016, contre 188 au 31 décembre 2017.

La Société a bénéficié du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) pour un montant de 233 milliers d'euros (154 milliers d'euros pour l'exercice 2016). Ce crédit d'impôt sera principalement utilisé dans le but de renforcer les équipes de recherche.

21. Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'analysent comme suit :

Exercice clos le 31 décembre (en milliers d'euros)	2017	2016
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(3 841)	(2 872)
Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	(3 841)	(2 872)

Le poste se compose essentiellement de l'amortissement de l'actif incorporel relatif à monalizumab.

22. Produits et charges financiers, nets

Les produits / (charges) financiers, nets s'analysent comme suit :

Exercice clos le 31 décembre (en milliers d'euros)	2017	2016
Revenus de placement	1 277	1 898
Gains / (pertes) de change	(8 713)	2 421
Reprise / (provision) pour dépréciation des instruments financiers	(99)	889
Produit / (charge) financière contrat de liquidité	-	(53)
Autres gains / (pertes) financiers	(3)	(24)
Produits / (Charges) financiers, nets	(7 539)	5 131

Les gains et pertes de change résultent essentiellement de la conversion de la trésorerie détenue en USD (voir Note 8). Des gains et pertes de

change sont également constatés sur les placements en dollars U.S de la Société.

23. Produits et charges exceptionnels, nets

Les produits et charges exceptionnels s'analysent comme suit :

Exercice clos le 31 décembre (en milliers d'euros)	2017	2016
Produits exceptionnels		
Prix de cession des immobilisations cédées	1	2
Reprise sur amortissements dérogatoires	55	49
Charges exceptionnelles		
Valeur nette comptable des immobilisations cédées ou mises au rebut	(50)	(2)
Dotations aux amortissements dérogatoires	(354)	(205)
Autres charges exceptionnelles	(45)	-
Produits / (charges) exceptionnels, nets	(393)	(155)

24. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt de l'exercice correspond à l'impôt sur les sociétés propre à la société Innate Pharma SA (montants nets des crédits d'impôts imputés). Comme évoqué en Note 2, la Société a appliqué pour

l'exercice 2016 le taux de 15% applicables aux revenus de l'exploitation de monalizumab. Suite à la régularisation de la retenue à la source, la Société a

comptabilisé un complément d'impôt sur les sociétés pour un montant de 368 milliers d'euros.

Les charges considérées en 2017 comme somptuaires (article 39.4 du Code Général des Impôts) et non

déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés se sont élevées à 0,1 million d'euros et concernent essentiellement la part non-déductible des jetons de présence.

Ventilation de l'impôt sur les sociétés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Exercice clos le 31 décembre 2017 (en milliers d'euros)	Avant IS	IS* (18,33%)	Après IS
Résultat courant	(38 000)	(368)	(38 368)
Résultat exceptionnel	(393)	-	(393)
Résultat comptable	(38 393)	(368)	(38 761)

Ventilation de l'impôt sur les sociétés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Exercice clos le 31 décembre 2016 (en milliers d'euros)	Avant IS	IS* (15%)	Après IS
Résultat courant	13 528	(301)	13 227
Résultat exceptionnel	(155)	-	(155)
Résultat comptable	13 373	(301)	13 071

* Le crédit d'impôt compétitivité emploi d'un montant de 0.2 millions d'euros est comptabilisé en charge de personnel et non en impôt. Pour l'exercice 2017, il s'agit d'un taux de 18,33% appliqué au résultat fiscal de l'exercice 2016 (différence entre 33,33% et le taux de 15% appliqué en 2016).

Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires

La charge nette de dotation aux amortissements dérogatoires s'élève à 0,3 millions d'euros pour

l'exercice clos le 31 décembre 2017 (0,2 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2016).

Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires

Le résultat fiscal de l'exercice clos le 31 décembre 2017 comporte des éléments qui généreront une économie future d'impôt. Il s'agit principalement de la dotation aux provisions pour indemnités de départ à

la retraite et primes d'ancienneté (base de 2,7 millions d'euros amenée à générer une économie d'impôt de 0,9 million d'euros).

Déficits reportables

Selon la législation en vigueur, les sociétés du Groupe disposent de déficits fiscaux indéfiniment reportables pour un montant total cumulé de 220,3 millions

d'euros au 31 décembre 2017 (163,9 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Crédit d'impôt recherche

La Société bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies du Code Général des Impôts relatives au Crédit d'Impôt Recherche. Conformément au principe décrit en Note 2e)1, le Crédit d'Impôt

Recherche est comptabilisé au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses de recherche éligibles.

Le tableau suivant présente l'évolution de ce crédit d'impôt et de sa comptabilisation au cours des deux derniers exercices :

Exercice clos le 31 décembre (en milliers d'euros)	2017	2016
Crédit d'impôt recherche (CIR) 2016	-	9 082
Crédit d'impôt recherche (CIR) 2017	11 022	-
Crédit d'impôt recherche	11 022	9 082

25. Engagements hors bilan et litiges

Locations de photocopieurs et de voitures de société

La Société a souscrit des contrats de location pour ses photocopieurs et ses voitures de société. Au

31 décembre 2017, l'ensemble de ces engagements s'élève à 58 milliers d'euros.

Location immobilière

En 2008, la Société a contracté avec Sogébaïl, filiale de crédit-bail immobilier de la Société Générale, un contrat de crédit-bail pour le financement de l'acquisition et la rénovation de son siège social et de ses principaux laboratoires. D'une durée de 12 ans, le montant de financement ainsi obtenu s'élève à 6 551 milliers d'euros hors taxes. Le montant des redevances futures au titre du contrat avec Sogébaïl, y compris les échéances de l'avance-preneur, s'élevait à 1 290 milliers d'euros au 31 décembre 2017. Le tableau ci-dessous n'intègre pas ces dernières (en milliers d'euros).

durée de 4 ans, le montant de financement obtenu s'élève à 846 milliers d'euros. Le montant des redevances futures au titre de cet avenant s'élevaient à 563 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

En raison de l'accroissement des équipes, la Société a signé en date du 30 juin 2017 un bail afin de louer des locaux supplémentaires. Ce bail porte sur une période de 9 ans avec une possibilité de résiliation au bout de 3 et 6 ans. Au 31 décembre 2017, le montant de l'engagement relatif au loyer jusqu'au 30/06/2020 s'élève à 608 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice 2016, la Société a signé un avenant avec Sogébaïl afin de financer par crédit-bail des aménagements effectués dans le bâtiment. D'une

Rubriques	Terrain & bâtiment	Agencements	Total
Valeur d'origine	1 560	4 991	6 551
Amortissements :			
- Cumul exercices antérieurs	357	2 660	2 747
- Dotations de l'exercice	42	247	289
Total			
Redevances payées :			
- Cumul exercices antérieurs	1 484	4 375	5 857
- Exercice	173	548	721
Total	1 657	4 923	6 580
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus	173	548	721
- à plus d'un an et cinq ans au plus	250	788	1 038
- à plus de cinq ans	-	-	-
Total	423	1 336	1 759
Valeur résiduelle			

- à un an au plus	-	-	-
- à plus d'un an et cinq ans au plus	-	-	-
- à plus de cinq ans	-	-	-
Total	-	-	-

Achats de consommables

Dans le cadre d'une mise à disposition d'un appareil scientifique, la Société s'est engagée auprès d'un de ses fournisseurs à un montant minimum annuel

d'achats de consommables. Au 31 décembre 2017, l'engagement global s'élève à 469 milliers d'euros pour la période allant de janvier 2018 à juin 2020.

Emprunt relatif à un nouveau bâtiment

La Société a contractualisé en juillet 2017 un emprunt d'un montant de 15,2 millions d'euros avec la Société Générale relatif au financement d'un nouveau bâtiment. Ce montant inclut l'acquisition du terrain mentionné en Note 4. Cet emprunt est mobilisé par la

Société au fur et à mesure des décaissements qu'elle supporte pour ce projet, la totalité devant être mobilisée au plus tard au 31 août 2019. Au 31 décembre 2017, la société a mobilisé cet emprunt à hauteur de 1,3 million d'euros.

Litiges

Notre ancienne filiale Platine Pharma Services a reçu une proposition de rectification suite à une vérification de comptabilité en date du 4 avril 2012. Le redressement notifié s'élève à 91 milliers d'euros. Cette notification fait l'objet d'une contestation par Platine Pharma Services. Le contrôle portant sur une période antérieure à l'entrée de la société Transgène au capital de Platine Pharma Services, le passif éventuel résultant de ce redressement ne concernerait qu'Innate Pharma SA du fait de la garantie de passif.

La Société, confiante dans le bien fondé de ses positions, n'a pas estimé nécessaire de devoir comptabiliser une provision pour risque.

Innate Pharma a des passifs éventuels se rapportant à des actions en justice de nature prud'homale survenant dans le cadre habituel de ses activités. Chacun des litiges connus ou procédures en cours dans lesquels la Société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêtés des comptes après avis des conseils juridiques.

26. Evénements postérieurs à la clôture

Le 30 janvier 2018, la Société a annoncé le démarrage d'une collaboration clinique avec MedImmune, le bras recherche et développement de molécules biologiques d'AstraZeneca. L'étude de Phase I/II (STELLAR-001) évaluera la tolérance et l'efficacité de durvalumab, un

inhibiteur de point de contrôle anti-PD-L1, en combinaison avec l'anticorps monoclonal anti-C5aR en développement d'Innate, IPH5401, pour le traitement de patients présentant différentes tumeurs solides.

27. Tableau des filiales et participations

Filiales / participations	Société	Capitaux propres (en milliers d'euros)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos (en milliers d'euros)
Filiale	Innate Pharma Inc.	(566)	100%	(80)

28. Parties liées

Membres du Directoire et du Comité exécutif

	2017	2016
Salaires et autres avantages court terme	1 591	1 836
Avantage liés à la retraite	12	8
Honoraires	180	460
Rémunération des membres du Directoire et du Comité exécutif	1 783	2 304

Nicolai Wagtmann et Marcel Rozenzweig, membres du Comité exécutif, ont respectivement démissionné de leurs fonctions en date du 23 juin 2017 et du 15 septembre 2017.

Membres du Conseil de surveillance

La Société a comptabilisé une provision de 205 milliers d'euros au titre des jetons de présence relatif à l'exercice 2017. Ces jetons de présence seront payés en 2018.

Comme mentionné en Note 13, Bpifrance a accordé à la Société un Prêt à Taux Zéro Innovation d'un montant de 1,5 million d'euros. Le remboursement de ce prêt a débuté en septembre 2016 et s'étalera sur une période de 5 ans.

Divers

Au 31 décembre 2017 et 2016, la Société n'a identifié aucun lien de nature managériale ou capitalistique entre ses principaux fournisseurs et les membres de

son Conseil de surveillance, de son Directoire ou de son Comité exécutif.

29. Honoraires versés aux contrôleurs légaux

Les honoraires relatifs aux commissaires aux comptes se sont élevés respectivement à 1 165 et 897 milliers

d'euros pour les exercices clos le 31 décembre 2016 et 2017 et se répartissent ainsi.

(en milliers d'euros)

	2017			31 Décembre 2016		
	Audit Conseil Expertise – PKF	Deloitte & Associés	Total	Audit Conseil Expertise – PKF	Deloitte & Associés	Total
Audit Légal	157	710	867	99	565	664
SACC*	9	21	30	14	487	501
Total	166	731	897	113	1 052	1 165

* SACC : Services Autres que la Certification des Comptes: ces services correspondent aux procédures portant sur la déclaration des dépenses dans le cadre de l'octroi de subventions, aux travaux liés aux publications d'informations sociales et environnementales, aux travaux liés dans le cadre des opérations sur capital, aux travaux portant sur une augmentation de capital par compensation de créance de Novo Nordisk, aux travaux portant sur des covenants bancaires.

